

**Madame la Ministre du Travail, de la Santé,
des Solidarités et des Familles
Catherine VAUTRIN**

**Monsieur le Ministre chargé de la Santé et de l'Accès aux soins
Yannick NEUDER**

À Paris, le 20 février 2025

Objet : Urgence d'une réglementation renforcée pour protéger la profession de diététicien nutritionniste et lutter contre les pseudo-nutritionnistes

Madame la Ministre, Monsieur le Ministre,

L'Association Française des Diététiciens Nutritionnistes (AFDN), réunissant 2700 membres actifs, tient à vous alerter sur une problématique croissante qui met en péril la santé publique : **la prolifération des pseudo-nutritionnistes et l'absence de réglementation stricte encadrant leurs pratiques.**

Le diététicien nutritionniste est un professionnel de santé, reconnu par le Code de la santé publique (loi n°2007-127 du 30 janvier 2007), dont l'expertise repose sur une formation rigoureuse en nutrition, validée par un diplôme d'État (BTS Diététique ou BUT Génie Biologique, parcours diététique et nutrition). Son rôle est d'évaluer les besoins nutritionnels des individus, d'adapter leur alimentation en fonction de leur état de santé et d'assurer un accompagnement thérapeutique auprès des patients atteints de maladies chroniques.

Ces compétences sont fondées sur des bases scientifiques solides, validées par la Haute Autorité de Santé (HAS) et l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), qui reconnaissent le rôle central de la nutrition dans la prévention et la prise en charge des maladies chroniques afin de réduire leur incidence, leur prévalence et leur coût pour la société (diabète, obésité, maladies cardiovasculaires, troubles du comportement alimentaire, etc.).

Aujourd'hui, la profession est confrontée à un problème de taille : **l'essor exponentiel des pseudo-nutritionnistes, coaches en alimentation ou autres praticiens autoproclamés "experts en nutrition", dont les pratiques ne reposent sur aucune base scientifique validée.** Ces individus, formés via des cursus courts et non reconnus par l'État, délivrent des conseils alimentaires souvent inadaptés, voire dangereux pour la santé des patients.

Les conséquences de ces dérives sont préoccupantes pour la santé publique :

- **Pratiques alimentaires non fondées scientifiquement** pouvant induire des carences nutritionnelles et des troubles métaboliques.
- **Mise en danger des patients atteints de pathologies chroniques**, notamment par la diffusion de régimes restrictifs ou de recommandations contraires aux recommandations officielles.
- **Aggravation des situations de dénutrition protéino-énergétique**, en particulier chez les personnes âgées, les patients en situation d'obésité, atteints de cancer ou d'autres pathologies nécessitant un apport nutritionnel adapté.
- **Déclenchement ou renforcement de troubles des conduites alimentaires (TCA)**, par des discours culpabilisants, des injonctions alimentaires extrêmes et une approche non encadrée par des professionnels de santé qualifiés.
- **Emprise psychologique et dépendance**, où certains pseudo-praticiens exercent un contrôle excessif sur leurs patients en imposant des régimes drastiques, en développant des peurs alimentaires infondées et en maintenant une relation de pouvoir délétère.
- **Confusion dans l'esprit du public**, qui ne distingue plus les diététiciens nutritionnistes qualifiés des praticiens non réglementés.
- **Atteinte à l'intégrité de la profession**, dont l'image est ternie par des pratiques déviantes et parfois mercantiles.

Ces risques mettent en évidence l'urgence d'un encadrement plus strict de l'usage du titre de nutritionniste et d'une réglementation visant à protéger la population contre ces dérives dangereuses.

Face à cette situation, il est urgent de mettre en place des mesures pour protéger la profession de diététicien nutritionniste et garantir la sécurité des patients. L'AFDN demande :

1. **Une réglementation plus stricte de l'usage du titre de "nutritionniste"**
Aujourd'hui, le terme "nutritionniste" n'est pas protégé et peut être utilisé par n'importe qui, y compris sans formation adaptée. Nous demandons qu'il soit réservé aux professionnels de santé ayant une formation universitaire validée (médecins nutritionnistes et diététiciens nutritionnistes).
2. **Un contrôle renforcé des formations en nutrition**
De nombreuses formations privées délivrent des certifications non reconnues, menant à l'émergence de "coachs en nutrition" aux compétences limitées. Il est essentiel d'établir un cadre réglementaire clair pour éviter ces dérives.
3. **Une sensibilisation du grand public et des professionnels de santé**
Il est primordial d'informer la population et les professionnels de santé sur la distinction entre un diététicien nutritionniste diplômé et un pseudo-nutritionniste, afin de garantir une orientation fiable des patients.

L'AFDN souhaite travailler en concertation avec les pouvoirs publics pour renforcer la reconnaissance et la protection de la profession de diététicien nutritionniste. Il en va de la qualité des soins nutritionnels en France et de la sécurité des patients qui doivent pouvoir bénéficier d'un accompagnement fondé sur des données scientifiques validées.

Dans cette optique, nous sollicitons un échange avec vos services afin d'examiner ensemble les solutions envisageables pour encadrer la pratique nutritionnelle en France et lutter efficacement contre ces dérives.

Nous vous remercions pour l'attention que vous porterez à cette demande et restons à votre disposition pour toute rencontre ou consultation à ce sujet.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre considération distinguée.

Pour le Conseil d'Administration de l'AFDN,
Ghislain Grodard-Humbert, Président de l'AFDN

AFDN
35 allée Vivaldi,
75012 Paris

35 allée Vivaldi 75012 Paris
Tel 01.40.02.03.02 - Fax 09.70.61.15.93
www.afdn.org - afdn@afdn.org

L'AFDN est membre de :



Fédération Française
de Nutrition



International Confederation
of Dietetic Associations



Réseau Restau'co



European Federation
of the Associations of Dietitians



Union Interprofessionnelle des Associations
de rééducateurs et Médico-techniques